

Séance
ordinaire du 19
novembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e)
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis et Jean-Philippe Langlais du journal L'avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.11.593

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.11.594

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019.

FINANCES

4. Dépôt du projet de règlement 2018-1402 modifiant le règlement 2018-1380 sur la rémunération des élus.
5. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli.

6. Adoption du règlement 2018-1386 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
7. Radiation des comptes à recevoir.
8. Dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2018.
9. Ratification de versement d'une subvention dans le cadre du règlement 2017-1372 instituant deux programmes de soutien à la rénovation.
10. Attestation de fin de travaux dans le cadre du projet de réfection des murs de soutènement à l'intersection de l'avenue du Sanatorium et de la rue Gendron.
11. Autorisation de versement de don.

GESTION DES RESSOURCES

12. Rejet du grief 2018-04 déposé par le syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).
13. Autorisation de signature d'une lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalité – volet 5.1- réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM).

TRAVAUX PUBLICS

15. Adjudication d'un contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2019.
16. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2017.

URBANISME

17. Adoption du règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.
18. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 6 novembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
19. Approbation du projet de construction de deux habitations multifamiliales selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA - pour le lot 3 755 281.
20. Approbation du projet de construction d'une micro-distillerie selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA.

AFFAIRES NOUVELLES

21. Message de sympathie à la famille de monsieur guy d'anjou
22. Période de questions.
23. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

18.11.595
Robin

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2019:

- Le 21 janvier à 20 h,
- le 4 février à 20 h,
- le 18 février à 20 h,
- le 4 mars à 20 h,
- le 18 mars à 20 h,
- le 1er avril à 20 h,
- le 15 avril à 20 h,
- le 6 mai à 20 h,
- le 21 mai à 20 h,
- le 3 juin à 20 h,
- le 17 juin à 20 h,
- le 15 juillet à 20 h,
- le 19 août à 20 h,
- le 3 septembre à 20 h,
- le 16 septembre 20 h,
- le 7 octobre à 20 h,
- le 21 octobre à 20h ;
- le 4 novembre à 20 h ;
- le 18 novembre à 20 h ;
- le 2 décembre à 20 h.

FINANCES

18.11.596

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1402 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-1380 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2018-1402 modifiant le règlement 2018-1380 sur la rémunération des élus et le présente;

Ce règlement modifie les articles 3 et 4 du règlement 2018-1380 afin de distinguer l'allocation de base annuelle et l'allocation provinciale pour l'année 2019 et les suivantes et indique également que l'indexation suivra celle de la convention collective des employés.

18.11.597

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé de l'OMH représentant un montant de 84 824 \$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 18.11.559.

18.11.598 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1386 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1386 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

18.11.599 RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE La Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes d'intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3007 57	Fernando Boulay	134.37\$
D 3007 70	Michel Paradis	169.52\$
D 3008 30	2545-0024 Québec Inc.	141.03\$
D 3007-52	Mathieu Proulx Bérubé	144.02\$

18.11.600 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2018

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose les états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2018.

18.11.601 RATIFICATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE Madame Myrienne Côté et Monsieur René-Pier Fournier ont exécuté les travaux du 1579-1581, boulevard Jacques-Cartier, et ce, conformément à la résolution 17.12.629 adoptée par le conseil municipal le 17 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment, madame Marie-Claude Delorme confirme que la réalisation de ce projet a respecté intégralement le règlement 2017-1372;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 \$ à madame Myrienne Côté et monsieur René-Pier Fournier pour des travaux de réfection de façade du 1579-1581, boulevard Jacques-Cartier tel que prévu aux articles 5.1 et suivant du règlement 2017-1372.

18.11.602 ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU SANATORIUM ET DE LA RUE GENDRON

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme la fin des travaux du projet de réfection des murs de soutènement à l'intersection de l'avenue du Sanatorium et de la rue Gendron dans le cadre du **programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local - dossier no : AIRRL-2017-343** et que le coût réel des travaux s'élève à 134 961.42\$ taxes nettes dont 50% est subventionné par ledit programme.

18.11.603 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Centraide	Cocktail bénéfice	50\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.11.604 REJET DU GRIEF 2018-04 DÉPOSÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé un grief le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Joël Harrisson;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette le grief 2018-04 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que ce grief n'est fondé, ni en fait, ni en droit.

18.11.605 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur des ressources humaines, à signer une lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et de travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) mettant fin au projet pilote d'opérateur de réseau afin de l'intégrer au plancher d'emploi prévu à l'annexe C de la convention collective et que le nom de monsieur Grégory Ledeuil soit ajouté à liste des personnes employées permanentes prévue à l'annexe B ainsi que sa date d'embauche du 16 août 2016 et sa classification « opérateur réseau ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.11.606

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ – VOLET 5.1- RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RECIM)

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que:

- La Ville de Mont-Joli autorise le dépôt du **projet de construction d'une caserne de pompiers (dossier 558114)** au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Volet 5.1 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);
- la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus, le cas échéant, de ce dernier si elle obtient une aide financière pour son projet;
- soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à assumer tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Que la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

TRAVAUX PUBLICS

18.11.607

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| • Les Pétroles BSL (Sonic) | 280 630.90 \$ taxes incluses |
| • Corporation des pétroles Parkland | 264 207.49 \$ taxes incluses |
| • Groupe Gaz-O-Bar | 247 478.10 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT le profit le plus bas inscrit aux soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des finances, monsieur Steve Corneau et du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder à Groupe Gaz-O-Bar le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2019, et ce, pour un montant total de 247 478.10 \$ incluant les taxes.

- 18.11.608 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2017**
- Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2017.
- URBANISME**
- 18.11.609 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1401 MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**
- Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.
- 18.11.610 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 6 novembre 2018;
- CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;
- POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 6 novembre 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :
- L'émission de 20 permis de rénovation pour une valeur de 463 900 \$.
 - L'émission de 5 permis de construction pour une valeur de 382 400 \$.
 - Deux demandes de dérogations mineures.
 - De deux demandes de PIIA.
- 18.11.611 APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE LOT 3 755 281**
- CONSIDÉRANT QUE** madame Peggy Cloutier a déposée une demande de permis pour la construction de deux habitations multifamiliales;
- CONSIDÉRANT QUE** madame Cloutier a fourni un visuel de son projet;
- CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 231 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de madame Cloutier dans le cadre du règlement sur les PIIA. Pour la seconde habitation multifamiliale le dépôt d'un visuel serait souhaitable.
- 18. 11.612 APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MICRO-DISTILLERIE SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA**
- Item retiré*

AFFAIRES NOUVELLES

18.11.613

MESSAGE DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MONSIEUR GUY D'ANJOU

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Guy d'Anjou, ex-maire de Mont-Joli, survenu le 7 novembre dernier à Rimouski, à l'âge de 94 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur d'Anjou a occupé le poste de maire de la Ville de Mont-Joli de 1991 à 1994 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur d'Anjou mérite notre reconnaissance pour avoir accepté de servir la population avec rigueur et intégrité ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur d'Anjou a consacré une grande partie de sa vie au développement économique régional en participant entre autres à l'établissement de l'UQAR et à l'expérience pilote menée par le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur d'Anjou a exercé ses talents sur la scène provinciale comme président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et membre de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur d'Anjou a reçu en 2005 le titre de Grand Mont-Jolien pour sa contribution sur les scènes locale, régionale et provinciale ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de transmettre cette résolution de condoléances à la famille de monsieur Guy d'Anjou, à l'occasion de son décès. Les funérailles de monsieur d'Anjou ont été célébrées le 17 novembre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes de Mont-Joli.

18.11.614

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.11.615

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière